Politique commune de la pêche: amélioration des avis scientifiques et techniques de sa gestion

2003/2099(INI) - 27/02/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : améliorer les avis scientifiques et techniques destinés à la gestion de la pêche communautaire. CONTENU : la Communauté doit fonder la politique commune de la pêche sur des avis scientifiques de meilleure qualité et actualisés, garantissant ainsi une base scientifique plus solide que cela n'a été le cas jusqu'ici. Cette exigence imposera aux scientifiques et aux institutions scientifiques actuelles plus d'efforts en vue d'améliorer l'organisation de la science au service de la pêche. La communication présentée par la Commission propose d'apporter deux types d'améliorations: - premièrement, les organisations scientifiques régionales doivent conserver et renforcer leur rôle de forums internationaux de la connaissance scientifique chargés d'élaborer de nouvelles méthodes et de publier des études et des avis stratégiques à long terme, échelonnés sur une ou plusieurs années. À cette fin, la Communauté est censée mieux coordonner les contributions des États membres aux organisations scientifiques régionales; - deuxièmement, la Communauté doit disposer de son propre service de conseillers scientifiques capables de fournir à bref délai des avis opérationnels pour la gestion de la pêche en vue de compléter les ressources actuelles au niveau national. La Commission propose une solution à court terme visant à améliorer la fourniture d'avis, et elle suggère des options de réorganisation institutionnelle en vue de créer un cadre permanent plus structuré pour atteindre cet objectif à long terme. Des propositions précises seront élaborées en 2003.